

# Part Time I Documentation

Résumé: Ce document contient les informations relatives à votre possibilité en cours de cursus de participer à une activité professionnelle à temps partiel.

## Table des matières

Ι	Vue d'ensemble	2
II	Questions de légalité	3
III	Partie pédagogique	4
IV	Les R.E.	5

### Chapitre I

### Vue d'ensemble

Une bonne insertion professionnelle reste un des objectifs fondamentaux de l'école. Le cursus est conçu pour vous mettre en situation ressemblant à ce qui se passe en entreprise, mais rien ne viendra égaler l'expérience en entreprise elle-même. C'est pourquoi nous souhaitons valoriser jusqu'à un certain point la démarche des étudiants qui s'engagent dans une activité professionnelle à temps partiel en parallèle de leur cursus, via un projet dédié.

Ce projet de valorisation d'un temps partiel doit répondre aux impératifs suivants :

- Ce projet est plus long à réaliser. Vous pouvez faire autant de semaines que vous le souhaitez (jusqu'à l'équivalent de 6 mois à temps plein, avec un emploi à temps partiel).
- Ce projet est plus long à terminer, il peut valoriser jusqu'a 900 heures travaillés.
- Au dela de 1125 heures travaillés, le projet n'est plus valorisé en expérience.

Il y a deux évaluations pour chacune de ces périodes à temps partiel qui seront envoyées à votre référent.

- La première, évaluation de mi-parcours, sera envoyée à la moitié de votre période de travail.
- La seconde, évaluation de fin de parcours, sera envoyée a la fin de votre contrat. Si vous avez signé un CDI, cette évaluation sera envoyée à la date que vous avez indiqué sur l'intranet comme étant la fin de votre contrat. Il est donc important que vous indiquiez une date de fin de contrat vous permettant d'être évalué pendant votre cursus.

Cette dernière évaluation vous permettra de vous inscrire au sous-projet peer-video qui sera détaillé plus bas.

# Chapitre II Questions de légalité

Pour des raisons de légalité, vous ne pouvez pas commencer à travailler si votre contrat n'est pas signé et uploadé sur l'intra. Si vous décidiez de le faire, vous ne seriez couvert par aucune forme de protection sociale et vous seriez considéré comme travaillant illégalement (au noir). Inutile de vous rappeller que cela ne doit en aucun cas arriver.

### Chapitre III

## Partie pédagogique

Le part-time permet aux étudiants qui le souhaitent de continuer leur scolarité avec un pied solidement ancré dans la vie professionnelle. Un emploi à temps partiel en parallèle de votre cursus vous permet de vous rendre compte de vos capacités dans un environnement réel, tout en continuant à affiner votre formation par les projets à l'école. C'est aussi l'occasion de continuer à remplir votre CV après votre premier stage.

Le part-time fait partie intégrante du cursus et constitue un projet à part entière, il est néanmoins optionnel. Les conditions d'accès sont communiquées sur la page projet, elles peuvent évoluer selon les observations de la pedago.

Les conditions actuelles sont :

- Réussir la partie Common Core du cursus.
- Ne pas etre inscrit au Startup Internship ou Internship II ou Apprentissage 2 ans ou Apprentissage 1 an

Notez que le projet part-time n'est pas rétro-actif, nous ne validerons aucun type de contrat à postériori (même avec l'accord et l'appui d'une entreprise).

Puisqu'il s'agit d'un élément de votre parcours, ce part-time comporte une évaluation. D'une part, le maître de stage ou le référent remplit une évaluation de mi-parcours et une évaluation finale, d'autre part, le peer correcting s'applique sur le rendu de chacun : une vidéo de présentation de la période de part-time, uploadée sur un site tel que YouTube, Dailymotion, etc... et dont le lien se trouve dans un fichier "video" sur votre rendu git.

- Il y a un nouveau membre au conseil d'administration : vous devrez restituer le contexte global de l'entreprise, le contexte particulier, les enjeux, le contenu et les résultats du(des) projet(s) que vous avez effectué durant le stage. Le nouveau membre, sans culture de l'entreprise, doit comprendre ce que vous expliquez.
- Cherchant à promouvoir des gens en interne, le conseil est là pour VOUS écouter. C'est votre implication personnelle dans le projet, vos qualités, tant techniques que managériales (si applicable) qui les intéressent. A vous de les convaincre.

### Chapitre IV

### Les R.E.

L'équipe des Relations Entreprises est là pour assurer la connexion entre les étudiants et les entreprises. Elle intervient à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, elle agit pour faciliter la recherche de stages par les étudiants. Cela se traduit par une démarche auprès des partenaires de l'école pour promouvoir le dépôt des offres par les entreprises. Egalement, des conférences et ateliers pour aider à la bonne approche des éléments qui constituent cette recherche sont proposés (CV, entretiens, ...). Enfin, des Meetup ou autres évènements sont proposés pour mettre en relation directe les étudiants avec des entreprises en recherche de stagiaires.

Quel que soit le type de contrat utilisé pour votre part-time (convention de stage, CDD, CDI...), vous devez fournir des informations relatives à votre part-time (coordonnées de l'entreprise, statut légal et sujet de part-time) en complétant le formulaire sur l'intranet dans la rubrique companies et en uploadant votre contrat signé. Il est important de bien respecter ces consignes, elles nous permettent un bon suivi des étudiants en part-time ou à l'école.

Enfin, l'équipe des Relations Entreprises est là pour servir de lien avec l'école durant le part-time. En cas de problème, de doute, de question, mettez les R.E. dans la boucle. Nous pouvons à la fois vous conseiller, mais également vous rappeler à l'ordre si cela s'avère nécessaire. Le respect et la confiance entre vous et votre entreprise doivent fonctionner dans les deux sens. Par exemple : l'entreprise doit assurer des conditions de travail correctes. De votre côté, tenue, comportement, ponctualité, doivent tout autant être conformes aux attentes. Egalement, tout contrat signé est un engagement légal de votre part. Vous ne pouvez pas arrêter un part-time parce que cela ne vous plait pas, mais seulement lorsque les termes du contrat ne sont pas respectés. La liste est longue, mais vous voyez l'état d'esprit : soyez pro.

L'integralité de ces éléments seront pris en compte pour la validation de votre parttime.